



personnes pouvant bénéficier du surendettement

Par **lena**, le **02/02/2010** à **12:10**

Bonjour

J'ai bénéficié depuis presque 2 ans d'un 1er plan de redressement avant fin mars je dois ressaisir la commission car il me reste 65000 € de dettes mais comme entretemps j'ai créée une autoentreprise en plus de mon activité salariée pour bénéficier de revenus complémentaires la banque de France me dit que je ne peux plus bénéficier de la loi sur le surendettement à moins que je cesse cette activité complémentaire Est ce vrai ? Quelles possibilités me restent t'ils ?
Merci d'avance de vos réponses

Par **001**, le **02/02/2010** à **20:15**

bonjour,

malheureusement, la réponse de la BDF est tout a fait logique. en tant qu'auto entrepreneur vous avez le statut de professionnel et ne pouvez être éligible a une procédure de surendettement.

seux solutions : arreter votre activité pou pouvoir déposer un dossier de surendettement ou demander la liquidation judiciaire de celle ci devant le tribunal de commerce